



Pôle finances et administration
 Direction du budget
 Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_063
 SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

12 - BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif 2024 s'équilibre de la manière suivante pour le budget principal et les budgets annexes :

BUDGETS	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Budget principal	162 737 797,00 €	61 350 773,23 €
Camping	199 593,00 €	57 155,00 €
Panneaux photovoltaïques	116 403,00 €	82 148,00 €
Creusement de fosses	3 500,00 €	-
Port de plaisance	8 287 561,00 €	1 545 729,00 €
Locations	339 546,00 €	249 527,00 €
Parkings	624 168,00 €	144 161,00 €
Centre de santé Brès-Croizat	891 190,00 €	5 450,00 €

Par ailleurs, l'article R.2321-1 du CGCT prévoit la possibilité pour les communes de « procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement ». Pour ce budget 2024, le principe de neutralisation a été adopté au sein du budget principal afin de faciliter l'équilibre budgétaire des opérations pour ordre (dotations aux amortissements notamment) en inscrivant une recette de fonctionnement équivalente à une dépense d'investissement de 2,1 M€ .

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal est invité à :

- voter par chapitre les budgets primitifs 2024 du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette du budget et du rapport de présentation de ce dernier,
- voter les subventions aux associations telles qu'elles figurent en annexe de la maquette du budget (annexe B8 page 165),
- approuver le principe de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 19h39		Nombre de votants : 55	
Pour : 41	Contre : 11 Guy BROQUAIRE Bruno FRANÇOISE Karine HÉBERT Sophie HÉRY Frédéric LEQUILBEC Camille MARGUERITTE David MARGUERITTE Eddy SAGET Sandrine TARIN Françoise HAMON-BARBÉ Jean-Michel MAGHE	Abstentions : 3 Pascal BRANTONNE Yvonne PECORARO Nicolas VIVIER	NPPV : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

PJ : 2

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 10 avril 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 52
Date de la convocation et de son affichage : 28 mars 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le dix avril à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 28 mars 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence (mandataire VARENNE Valérie à son départ 21h45) - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 20h30) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire DUVAL Karine jusqu'à son arrivée 21h11) - FRANÇOISE Bruno (arrivée 17h57) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h26) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 19h37) - ISOIRD Valérie (mandataire MARTIN Patrice jusqu'à son arrivée 19h08) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (arrivée 17h37) - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 19h48) - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée 17h29) - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE David (mandataire LEQUILBEC Frédéric à son départ 18h20) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège (mandataire VARENNE Valérie jusqu'à son arrivée 18h15) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal a donné procuration à VIVIER Nicolas
MARGUERITTE Camille a donné procuration à FRANÇOISE Bruno
SAGET Eddy a donné procuration à HÉRY Sophie

Mme Sylvie LAINÉ conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 050-200056844-20240410-BP_2024_01-BF

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 050-200056844-20240410-BP_2024_01-BF



BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORT DE PRESENTATION

Le budget général : 237 millions d'euros	3
Le budget principal : 224 millions d'euros	5
I. La section de fonctionnement: 162,7 M€	5
A) Les recettes réelles de fonctionnement : 160M€	5
1) les ressources endogènes du budget : 104,1M€	6
a) Les produits des services et du domaine : 15,2M€	6
b) Les ressources liées aux impôts et taxes : 86,7M€	8
c) Les autres produits de gestion courante :1,1M€	10
d) Les autres produits :1,1M€	10
2) Les ressources exogènes constatent la perte du filet de sécurité : 55,8M€.	10
a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	10
b) La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	11
c) La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	11
d) Les subventions externes	12
e) Les autres attributions et participations	12
B) A périmètre constant, une diminution de la croissance des dépenses réelles de fonctionnement : 147,2 M€	13
1) Les charges à caractère général :37,2 M€	15
2) Les charges de personnel et frais assimilés : 93,5M€	16
a) Les frais de personnels extérieurs :	17
b) la masse salariale :	17
3) Les atténuations de produits essentiellement composées du prélèvement du FPIC :1M€	18
4) Les charges de gestion courante :17,7M€	18
5) Les charges financières, une augmentation maîtrisée: 1,5M€	20
6) Des charges exceptionnelles constantes: 0,07M€	20
C) Une épargne pénalisée par la perte du filet de sécurité de l'Etat:	20
II. La section d'investissement : 61,3 M€.	21
A) Un programme d'investissement dynamique	21
1) Des investissements favorisant le développement et aménagement de la ville: 20,7M€	21
2) Des investissements permettant d'assurer un meilleur service à la population : 21M€	22
a) Assurer un accueil scolaire et périscolaire de qualité : 6M€	22
b) Assurer l'accueil des enfants de moins de 3 ans : 0,5M€	22
c) Agir en matière de santé et de solidarité : 1,1M€	22
d) Soutenir l'action culturelle : 1,2M€	22
e) Les services à la jeunesse :1,4M€	23
f) Favoriser la pratique sportive :10,5M€	23
g) Gestion des cimetières et tranquillité publique:0,2M€	23
3) Des investissements visant à préserver et adapter le patrimoine communal et organiser le fonctionnement de la collectivité : 7M€	23
B) Le financement prévisionnel de l'investissement	23
C) L'encours de la dette du budget principal reconstitué	24
Les budgets annexes	27
I. Le budget annexe du Port de plaisance	27
II. Le budget annexe du Camping	32
III. Le budget annexe des panneaux photovoltaïques	32
IV. Le budget annexe creusement de fosses	34

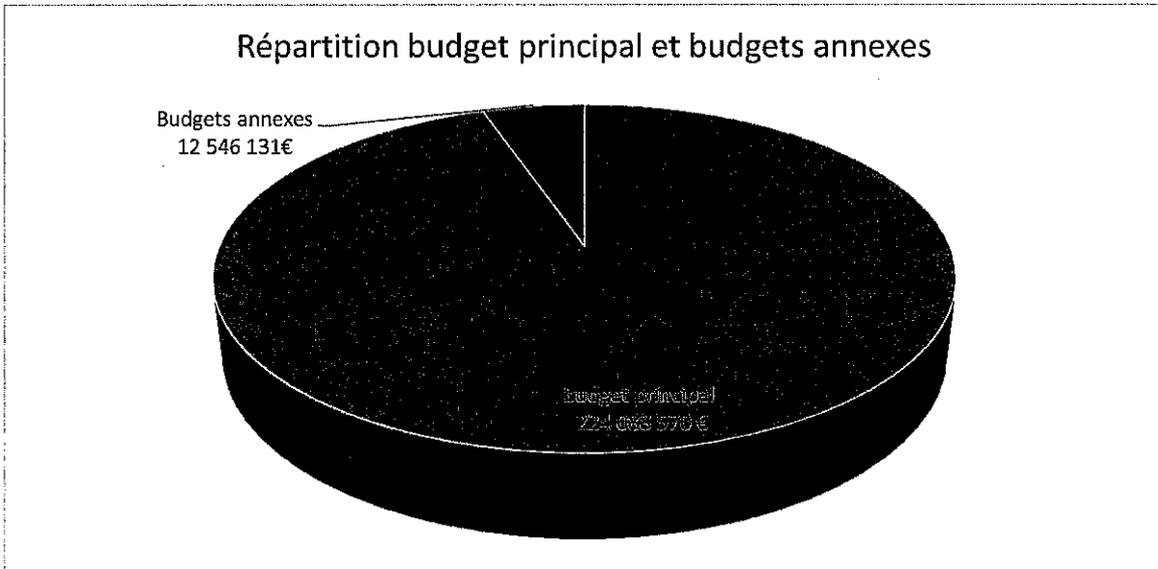


V. Le budget annexe locations	34
VI. Le budget annexe des parkings	36
VII. Le budget annexe du centre de santé	38

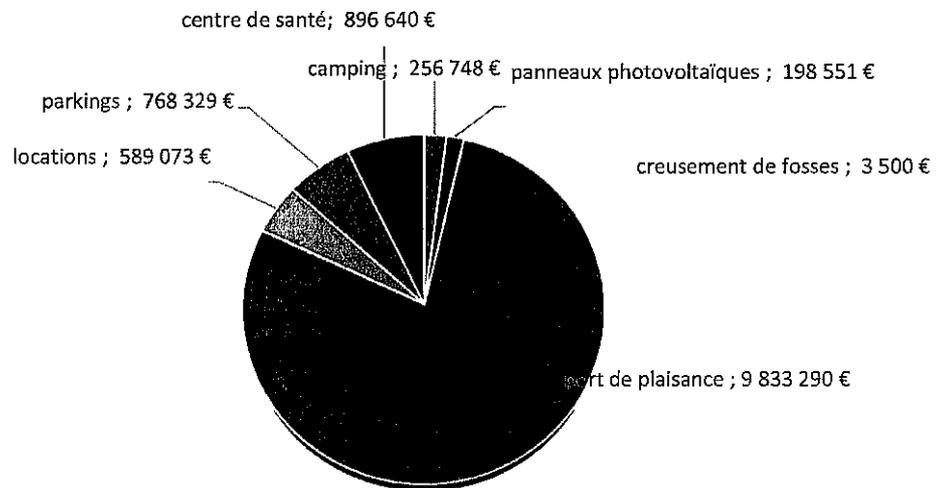
Le budget général : 237 millions d'euros

Le budget général s'équilibre tous mouvements confondus à 236 634 701 €, dont 218 538 694 € en dépenses réelles et 18 096 007 € en mouvements d'ordre.

Le budget principal représente 95 % des dépenses du budget général.



Répartition des 7 budgets annexes



Le budget du port représente 78,4 % de l'ensemble des budgets annexes. Selon le nouveau pacte fiscal et financier, le budget du centre de santé sera transféré à l'agglomération en 2025.

En mouvements réels, les dépenses du budget général s'équilibrent à 161 249 409 € en section de fonctionnement et à 57 289 285 € en section d'investissement, soit au total 218 538 694 € prévus sur 2024 :

Dépenses réelles	section de fonctionnement	section d'investissement	Total
budget principal	151 829 577,00	55 560 962,23	207 390 539,23
camping	180 709,00	56 700,00	237 409,00
panneaux photovoltaïques	34 255,00	81 773,00	116 028,00
creusement de fosses	3 500,00	-	3 500,00
port de plaisance	7 642 561,00	1 346 026,00	8 988 587,00
locations	147 426,00	126 500,00	273 926,00
parkings	525 191,00	111 874,00	637 065,00
centre de santé	886 190,00	5 450,00	891 640,00
Total	161 249 409,00	57 289 285,23	218 538 694,23

Le financement de l'investissement du budget général est assuré à 6,5 % par l'épargne nette prévisionnelle (soit 3 352 902 €) et à hauteur de 14,2% par les autres ressources (7 275 519 €), hors emprunt prévisionnel.

TOUS BUDGETS 2024	Dépenses réelles	Recettes réelles	Structure
Total dépenses d'équipement	51 330 814		
Total des dépenses financières hors dette	211 500		
subventions d'investissement		748 799	1,5%
Cessions		500 000	1,0%
emprunt d'équilibre		40 913 893	79,4%
dotations et fonds de concours		4 826 720	9,4%
immobilisations financières		1 200 000	2,3%
Epargne nette		3 352 902	6,5%
Total	51 542 314	51 542 314	100,0%

Le niveau d'emprunt prévisionnel représente 79,4 % du financement de l'investissement. A ce titre, le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élève à 28 M€. 13 M€ viendront financer les investissements antérieurs reportés et les 15 M€ restants atténueront les 41 M€ d'emprunts d'équilibre prévisionnels 2024 après le vote du compte administratif 2023 et du budget supplémentaire en juin prochain.

Le budget principal : 224 millions d'euros

Le budget principal s'équilibre, tous mouvements confondus, à 162 737 797 € en section de fonctionnement et à 61 350 773,23 € en section d'investissement soit un total de 224 088 570,23 €.

I - La section de fonctionnement : 162,7 M€

La section de fonctionnement s'équilibre, tous mouvements confondus, à 162 737 797 €. Elle présente une variation de 5,2 millions d'Euros par rapport au BP 2023.

BP 2023	BP 2024	variation
157 541 487,00	162 737 797,00	5 196 310,00

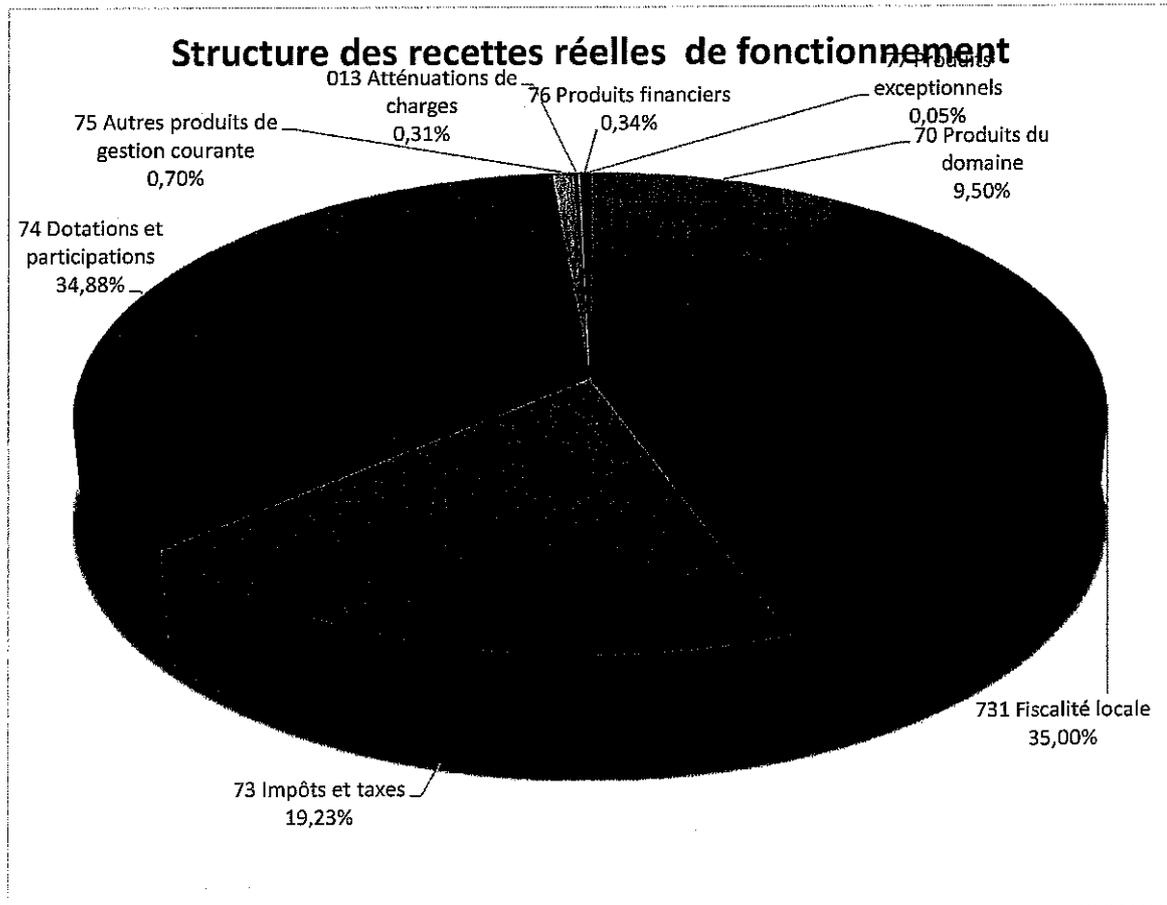
La section de fonctionnement s'équilibre en mouvements réels à 159 967 986 € en recettes et 151 829 577 € en dépenses.

A) Les recettes de fonctionnement : 160 M€

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 5,4 M€ soit +3,47 % de BP à BP.

Chapitre	BP 2023	BP 2024	% d'évolution de BP à BP
70 Produits du domaine	11 288 004,00	15 197 186,00	34,63%
731 Fiscalité locale	54 192 000,00	55 981 222,00	3,30%
73 Impôts et taxes (AC / DSC)	29 256 174,00	30 768 586,00	5,17%
74 Dotations et participations	57 851 660,00	55 792 847,00	-3,56%
75 Autres produits de gestion courante	1 258 745,00	1 118 186,00	-11,17%
013 Atténuations de charges	466 303,00	491 111,00	5,32%
76 Produits financiers	276 601,00	542 848,00	96,26%
77 Produits exceptionnels	20 000,00	76 000,00	280,00%
Total des recettes	154 609 487,00	159 967 986,00	3,47%

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des impôts et taxes (19 %), de la fiscalité locale (35 %) des dotations et participations (35 %), et des produits du domaine et produits divers (11%).



Les recettes de fonctionnement du budget principal sont constituées de ressources dites « exogènes », composées essentiellement de dotations d’Etat et participations extérieures, et de ressources dites « endogènes », issues de l’activité des services et de la fiscalité locale.

1) Les ressources endogènes du budget : 104,1 M€

Ces ressources constituées de l’activité des services et du produit de la fiscalité s’élèvent à 104,1 M€ en progression de 7,4 M€ soit 7,67 % par rapport au BP 2023.

a) Les produits des services et du domaine : 15 197 186 €

Les produits des services et du domaine augmentent de 3 909 182 € (+ 34,63 %) par rapport à 2023.

Chapitre	BP 2023	BP 2024	% d'évolution de BP à BP
70 Produits du domaine	11 288 004 €	15 197 186 €	34,63 %

Les produits des services : Une croissance de fréquentation :

Ce chapitre comprend notamment l'ensemble des prestations payées par les usagers pour les activités périscolaires, la restauration scolaire, les entrées dans les piscines, les musées, les redevances de stationnement sur voirie, etc.

Les recettes des usagers participent au maintien de services publics de qualité et permettent de dégager des capacités d'autofinancement. Elles financent une partie du coût d'exploitation du service et limitent le reste à charge sur le contribuable.

En cela, il est nécessaire d'exercer une actualisation annuelle des tarifs, afin de suivre l'évolution de l'inflation et de pratiquer ainsi des tarifs cohérents avec le contexte économique. L'actualisation des tarifs pour 2024 est ainsi prévue à hauteur de l'indice retenu pour la revalorisation forfaitaire des bases fiscales constituées des valeurs locatives. Cet indice s'appuie sur l'inflation constatée, de novembre à novembre (IPCH : indice des prix à la consommation harmonisé). Pour l'exercice 2024, une augmentation de 3,8% de la plupart des tarifs municipaux a été pratiquée.

Les recettes des usagers sont estimées avec une augmentation de 0,6 M€, notamment du fait des recettes de la restauration scolaire et des activités périscolaires dont les prévisions sont en hausse de 542 500 € en raison de l'accroissement de la fréquentation.

Par ailleurs, les recettes de stationnement sur voirie sont en diminution de 10 000 € en raison de la gratuité accordée pour tous les véhicules de 17h à 18h, et de la gratuité totale pour les véhicules hybrides et électriques.

Les ventes de terrains aménagés sont inscrites à hauteur de 201 250 € dans les zones d'activités des Fourches, Bénécère et la belle jardinière. Il n'y avait pas de prévisions au BP 2023.

Un remboursement au coût réel des services communs mutualisés avec l'agglomération :

Ce chapitre enregistre les remboursements de frais de personnels affectés aux budgets annexes, ou mis à disposition du CCAS, de la communauté d'agglomération ou de la caisse des écoles. Ces remboursements augmentent en 2024 de 2,9 M€. Cela s'explique dans une moindre mesure par la revalorisation des salaires (voir commentaires sur le chapitre 012 relatif aux charges de personnel). Le montant des remboursements de l'agglomération relatifs à la mutualisation des services augmente de 2,4 M€. En effet, de nouvelles conventions de services communs ont été signées fin 2023, notamment pour la direction de l'atelier mécanique et le service propreté et hygiène des locaux.

Par ailleurs, les conventions déjà existantes ont été modifiées afin d'ajuster le montant pris en charge par l'agglomération. Cependant, une partie de ces 2,4 M€ était avant intégrée aux attributions de compensation (AC) versées par l'agglomération. Ainsi, 1,2 M€ sont déduits des AC, les charges étant remboursées par l'agglomération par convention à compter de 2024 (voir commentaires sur les AC page 9).

b) Les ressources issues des impôts et taxes : 86 749 808 €

De budget primitif à budget primitif, les produits issus des impôts et taxes augmentent de 3,96 % (3,3 M€).

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2023	2024		
73211	Attribution de compensation	24 590 974,00	25 197 244,00	606 270,00	2,47%
73212	Dotation de solidarité communautaire	2 581 106,00	3 498 248,00	917 142,00	35,53%
73221	Fonds National garantie individuelle ressources (FNGIR)	2 054 094,00	2 054 094,00	-	0,00%
7323	Prélèvement sur les jeux et paris hippiques	20 000,00	17 000,00	- 3 000,00	
738	Autres impôts et taxes	10 000,00	2 000,00	- 8 000,00	-80,00%
73111	Impôts directs locaux	48 887 676,00	50 775 822,00	1 888 146,00	3,86%
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation	2 600 000,00	2 600 000,00	-	0,00%
73132	Taxe sur les pylônes électriques	21 324,00	22 400,00	1 076,00	5,05%
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 650 000,00	1 550 000,00	- 100 000,00	-6,06%
73154	Droits de place	54 000,00	54 000,00	-	0,00%
731732	Prélèvement sur les produits des jeux	379 000,00	379 000,00	-	0,00%
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	600 000,00	600 000,00	-	0,00%
Total		83 448 174,00	86 749 808,00	3 301 634,00	3,96%

***Les impôts directs locaux aux taux inchangés : 50,8 M€**

Le produit des impôts directs locaux est estimé à 50,8 M€, en progression de près de 1,9 M€ par rapport au budget primitif 2023, soit une variation de 3,86 % du produit attendu.

Cette prévision budgétaire tient compte des éléments suivants :

- Une stabilité des taux
- Une prévision de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives du bâti retenue à 3,9 %, conformément aux dispositions de la loi de finances 2024.
- Une croissance physique prudente des bases estimée à + 0,8 % sur le foncier bâti
- Suite à la suppression de la taxe d'habitation, le produit de foncier bâti transféré étant supérieur à la perte de produit de TH, les produits fiscaux subissent un prélèvement par l'Etat, appelé coefficient correcteur, estimé à 1,8 M€ en 2024.

Libellé	Notifié 2023	Budget 2024	Var. €	Var. %
Taxe d'habitation	991 244	1 029 902	38 658	3,9%
Foncier bâti	48 992 491	51 310 424	2 317 933	4,7%
Foncier non bâti	198 757	206 508	7 752	3,9%
Coefficient correcteur (réforme TH)	-1 679 583	-1 771 012	-91 429	5,4%
Total impôts directs locaux	48 502 908	50 775 822	2 272 914	4,7%

Au final, le produit des impôts directs locaux va varier d'environ 4,7 % en 2024, par rapport au produit notifié en 2023.

***L'attribution de compensation (AC) : 25,2 M€**

L'attribution de compensation (AC) provisoire 2024 votée par le Conseil communautaire du 7 décembre 2023 s'établit, pour Cherbourg-en-Cotentin, à 25 897 244 € en fonctionnement.

Un nouveau pacte financier et fiscal :

L'AC a fluctué du fait du nouveau pacte financier et fiscal par la reprise de la compensation des pertes de FPIC par rapport à 2016 pour 1,3 M€ pérennisés pour les années à venir, ainsi que le transfert anticipé des charges d'enseignement supérieur de l'ESAM pour 414 000 €.

Refonte des relations de mutualisation entre la ville et l'agglomération :

Par ailleurs, l'AC a été diminuée de 1,2 M€ de par les nouvelles conventions de services communs qui organisent le remboursement des charges des services mutualisés. Il s'agit de la fin du remboursement de ces charges de manière forfaitaire pour basculer vers le service fait.

***La dotation de solidarité communautaire (DSC) dynamisée par le pacte financier et fiscal : 3,5 M€**

Cherbourg-en-Cotentin perçoit de la communauté d'agglomération du Cotentin une dotation de solidarité communautaire (DSC). Cette dernière a pour objectif d'assurer la péréquation des ressources fiscales entre les communes du Cotentin. Cependant, son rôle a dû évoluer ces trois derniers exercices afin de devenir un instrument de compensation des pertes de dotations enregistrées par les communes.

Pour 2024, il est inscrit au budget une somme équivalente au montant perçu en 2023, à laquelle on ajoute une somme prévisionnelle de 120 K€ correspondant à la baisse des dotations de l'Etat compensée par la Communauté d'Agglomération, ainsi que la part estimée de l'enveloppe supplémentaire de DSC prévue dans le cadre de la révision du pacte financier et fiscal soit environ 970 K€ pour la Ville.

***Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : des recettes figées.**

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est réinscrite au niveau du montant perçu en 2023. Le FNGIR est également maintenu à hauteur de 2 054 094 €.

	Notifié 2023	BP 2024	Var. €	Var. %
DCRTP (chapitre 74)	1 082 287	1 082 287	0	0,0%
FNGIR (chapitre 73)	2 054 094	2 054 094	0	0,0%

c) Les autres produits de gestion courante : 1 118 186 €

Il s'agit des produits enregistrés au chapitre 75 concernant essentiellement des loyers perçus par la ville. Les recettes des loyers diminuent de 66 000 €, certains locaux n'étant plus loués mais repris par les services de la ville.

Les principales recettes proviennent des loyers versés par le CCAS à la ville pour les EHPAD La Quincampoise, et Bérégovoy pour un montant de 438 500 €.

d) Les autres produits : 1 109 959 €

Ils concernent les produits enregistrés aux chapitres 013 (atténuations de charges), 76 (produits financiers) et 77 (produits exceptionnels). Ils sont en augmentation de 347 055 € par rapport au BP 2023. Cela est dû aux produits financiers, prévus en hausse de 266 247 € par rapport à 2023, notamment en raison des intérêts perçus dans le cadre des contrats de couverture. Ces produits financiers viennent compenser une grande partie de l'augmentation des intérêts de la dette estimée à 354 417 € (voir dépenses de fonctionnement, chapitre 66).

2) Les ressources exogènes constatent la perte du filet de sécurité.

Ces ressources d'un montant total de 55,8 M€ sont constituées des dotations perçues de l'Etat et de nos partenaires.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2023	2024		
74111	Dotation forfaitaire des communes	30 642 772,00	30 593 833,00	- 48 939,00	-0,16%
741127	Dotation nationale de péréquation des communes	1 032 299,00	929 069,00	- 103 230,00	-10,00%
741123	Dotation de solidarité urbaine des communes (DSU)	10 406 586,00	10 497 053,00	90 467,00	0,87%
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR)		241 414,00	241 414,00	
744	FCTVA	100 000,00	100 000,00	-	0,00%
74611	DGD des communes et EPCI	298 564,00	298 564,00	-	0,00%
747	Participations	8 953 122,00	6 214 351,00	-2 738 771	-30,59%
748	Autres attributions et participations	6 418 317,00	6 918 563,00	500 246	7,79%
Total		57 851 660,00	55 792 847,00	-2 058 813	-3,56%

a) La dotation globale de fonctionnement (DGF) reste figée

Malgré une forte inflation depuis 2022, la DGF, principale ressource de la commune, reste figée, aggravant l'effet ciseau.

Le budget 2024 intègre une dotation forfaitaire de 30 593 833 €, en baisse de 55 861 € par rapport au notifié 2023, dont une partie est liée à la baisse de population. En revanche, 25 K€ seront compensés dans la DSC.

	Notifié 2023	BP 2024	Var. €	Var. %
Dotation forfaitaire	30 649 694	30 593 833	-55 861	-0,2%

b) La dotation nationale de péréquation (DNP)

La majoration du potentiel financier de la commune en 2018, suite à la création de la communauté d'agglomération, a conduit à la perte d'éligibilité à la part majoration de la DNP et à une baisse de la part principale.

Pour 2024, la part principale devrait à nouveau diminuer de 10 %. Cela conduit à inscrire une recette prévisionnelle de 929 069 €, soit une perte de 103 230 € qui sera compensée dans la DSC 2024.

	Notifié 2023	BP 2024	Var. €	Var. %
Dotation nationale de péréquation	1 032 299	929 069	-103 230	-10,0%

c) La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR)

Pour Cherbourg-en-Cotentin, la DSU représentait une recette de 10 365 544 € en 2023. Une augmentation de 1,3 % est attendue en 2024, il est ainsi inscrit la somme de 10 497 053 €.

La dotation de solidarité rurale (DSR), initialement perçue par les communes de La Glacière et de Querqueville, est maintenue en 2024 représentant une recette de 241 414 €.

	Notifié 2023	BP 2024	Var. €	Var. %
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	10 365 544	10 497 053	131 509	1,3%
Dotation de solidarité rurale (DSR)	241 414	241 414	0	0%

d) Les subventions externes : La fin de l'éligibilité au filet de sécurité de l'Etat perçu en 2023 : -2,8 M€.

Les participations des différents organismes (Etat, Régions, Département, CAF, CAC etc.) sont globalement en diminution et budgétisées à hauteur de 6 214 351 €.

L'inscription budgétaire de ces recettes est actualisée dans l'année lors des différentes étapes budgétaires (budget supplémentaire, décision modificative) au vu des notifications reçues.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2023	2024		
74718	Autres participations Etat	3 322 633,00	847 072,00	- 2 475 561,00	-74,51%
7472	Participation régions	33 843,00	23 000,00	- 10 843,00	-32,04%
7473	Participation départements	30 000,00	108 500,00	78 500,00	261,67%
74741	Participation communes membres du GFP	58 000,00	128 000,00	70 000,00	120,69%
74748	Participation autres communes	80 000,00	-	- 80 000,00	-100,00%
74751	Participatin GFP de rattachement	7 500,00	92 500,00	85 000,00	1133,33%
74758	Participation autres groupements	-	-	-	
74784	CCAS et caisse des écoles	14 500,00	14 500,00	-	0,00%
747888	Autres	5 406 646,00	5 000 779,00	- 405 867,00	-7,51%
Total		8 953 122,00	6 214 351,00	- 2 738 771,00	-30,59%

On constate une diminution globale de 2 738 771 € en raison de la fin de l'éligibilité de la ville au filet de sécurité de l'Etat estimé au BP 2023 à 2,8 M€ (nature 74718). Ce dispositif institué par la loi de finances rectificative du 16 août 2022 (article 14) consistait à atténuer l'augmentation des dépenses constatées entre 2021 et 2022 concernant l'énergie, l'alimentation et l'augmentation du point d'indice de la fonction publique.

L'augmentation sur les comptes 7473 (+ 78 500€) et 74751 (+85 000 €) correspond en grande partie à la participation du Département (50 000 €) et de l'Agglomération Le Cotentin (90 000 €) pour la Drheam Cup.

La nature 747888 enregistre les participations versées par la CAF pour le financement des structures jeunesse et enfance qui s'élèvent à plus de 5 millions d'euros chaque année. La diminution correspond au bonus de territoire versé par la CAF. En 2023, la ville avait perçu l'équivalent de 1,5 an de bonus de territoire soit le bonus de territoire de l'année 2022 plus 50% d'acompte 2023. Cette année, l'inscription correspond à une année de versement, soit le solde 2023 et 50% d'acompte 2024.

e) Les autres attributions et participations

Ces recettes, notamment composées des allocations fiscales compensatrices versées par l'Etat, atteindront 6 918 563 € en 2024.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2023	2024		
748312	D.C.R.T.P.	1 082 287,00	1 082 287,00	-	0,00%
74833	Etat-compens. exonération taxes foncières	3 793 221,00	4 224 116,00	430 895,00	11,38%
74836	Attrib. fonds départ. Péréquat. de la TP	1 457 962,00	1 500 000,00	42 038,00	2,88%
7484	Dotation de recensement	15 300,00	15 454,00	154,00	1,01%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	48 620,00	70 000,00	21 380,00	43,97%
74888	Autres	20 927,00	26 706,00	5 779,00	27,62%
	Total	6 418 317,00	6 918 563,00	500 246,00	7,79%

En 2024, l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle (FDTP) est estimée à 1 500 000 €, en augmentation de 2,88 % de budget à budget. Ce montant a été réajusté au regard du montant perçu en 2023 et au fait que le FDTP redevient une variable d'ajustement en 2024 et qu'une diminution de l'enveloppe globale est à prévoir.

Les allocations compensatrices sont sorties des variables d'ajustement du budget de l'Etat depuis 2018 et ne sont donc plus soumises à diminution. Pour 2024, elles sont prévues à hauteur de 4 207 895 € au titre du foncier bâti (consécutivement à la mise en œuvre du plan de relance) et 16 221 € au titre du foncier non bâti. L'augmentation prévisionnelle est liée en partie à la revalorisation des bases sur 2023 et 2024.

B) A périmètre constant, une diminution de la croissance des dépenses réelles de fonctionnement :

L'augmentation brute des dépenses réelles de fonctionnement est de 8,1 M€ soit + 5,61 % de BP à BP. Cependant, à périmètre constant, les dépenses augmentent de 4,20%, soit + 5,9 M€.

Evolution brute des dépenses de fonctionnement :

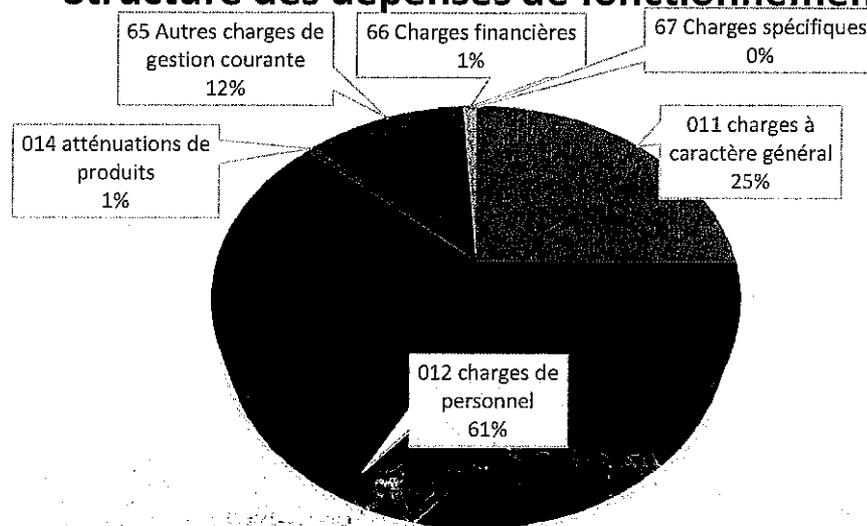
Chapitre	BP 2023	BP 2024	% d'évolution de BP à BP
011 charges à caractère général	35 830 983,00 €	38 073 887,00 €	6,26%
012 charges de personnel	89 251 862,00 €	93 488 925,00 €	4,75%
014 atténuations de produits	1 204 500,00 €	964 089,00 €	-19,96%
65 Autres charges de gestion courante	16 231 513,00 €	17 697 266,00 €	9,03%
66 Charges financières	1 182 993,00 €	1 537 410,00 €	29,96%
67 Charges spécifiques	68 000,00 €	68 000,00 €	0,00%
TOTAL	143 769 851,00 €	151 829 577,00 €	5,61%

Evolution corrigée des dépenses de fonctionnement (nettes des neutralisations) :

Chapitre	BP 2023	BP 2024	% d'évolution de BP à BP
011 charges à caractère général	35 830 983	38 073 887	6,26%
012 charges de personnel	89 251 862	93 488 925	4,75%
014 atténuations de produits	1 204 500	964 089	-19,96%
65 Autres charges de gestion courante	16 231 513	17 697 266	9,03%
66 Charges financières	1 182 993	1 537 410	29,96%
67 Charges spécifiques	68 000	68 000	0,00%
TOTAL	143 769 851	151 829 577	5,61%
TOTAL après neutralisation des charges de personnels des services communs remboursés par l'agglomération, et des dépenses entièrement compensées par des recettes	141 350 186	147 280 879	4,20%

En termes de structure, les charges de personnel représentent le premier poste des dépenses suivies des charges générales.

Structure des dépenses de fonctionnement



1) Les charges à caractère général : 38,0 M€

Les dépenses augmentent de 6,26%. Cependant, à périmètre constant, le taux d'augmentation est de 3,92%

Chapitre	BP 2023	BP 2024	% d'évolution de BP à BP
011 charges à caractère général	35 830 983 €	38 073 887 €	6,26 %
Après neutralisation des dépenses compensées en totalité par des recettes	35 830 983 €	37 236 431 €	3,92 %

Ce chapitre englobe l'essentiel des dépenses de fonctionnement des services de la collectivité en dehors de la masse salariale. On y retrouve les acquisitions de petites fournitures, les charges énergétiques, l'alimentation pour les restaurants scolaires, les frais de télécommunications, le frais d'entretien et réparation des bâtiments ou des véhicules, les assurances payées par la ville, les fournitures scolaires etc...

Afin de comparer l'évolution des dépenses à périmètre constant, il faut déduire :

*647 456 € de dépenses supplémentaires à l'atelier mécanique suite à la mise en place d'un service commun avec l'agglomération. Cette dernière va rembourser intégralement à la ville le montant des dépenses réalisées pour son compte.

*190 000 € de dépenses nouvelles réalisées par la direction nature paysage et propreté pour la lutte contre les mégots et les déchets abandonnés. Ces dépenses sont entièrement financées par les organismes CITEO et ALCOME avec lesquels la ville a conventionné.

Ainsi, si on neutralise ces dépenses nouvelles totalement compensées par des recettes nouvelles, l'augmentation nette sur ce chapitre s'élève à 1 405 448 €, soit 3,92 %

L'augmentation des 3,92% s'explique essentiellement par la progression du nombre de repas produits par la cuisine centrale dont les frais d'alimentation (nature 60623) augmentent de 450 000 €. Par ailleurs, les frais de production de repas par entreprises diminuent de 297 000 € (nature 611) ainsi que le remboursement des frais jusqu'ici pris en charge par le CCAS pour 201 500 € (chapitre 65). Cette dernière diminution n'interviendra qu'en 2025.

Le nouveau marché des activités péri et extra scolaires implique une hausse des prévisions de dépenses de 700 000 € par rapport à 2023.

Une nouvelle dépense est prévue cette année mais ne sera pas reconduite en 2025. Il s'agit de diagnostiquer la présence de radon dans les bâtiments de la ville pour 200 000 €. Cette dépense réglementaire est donc obligatoire.

Une autre dépense obligatoire annuelle est inscrite à hauteur de 90 000 € pour la réalisation de contrôles périodiques en éclairage public.

Par ailleurs, afin de mettre en place des actions en matière de cybersécurité, il convient d'inscrire 204 000 € de prestations informatiques en 2024.

Enfin, des évènements vont marquer l'année 2024 tels que le 80^{ème} anniversaire du débarquement pour lequel la ville budgétise 100 000 €. De plus, 46 000 € sont inscrits pour l'accueil de la flamme des Jeux Olympiques. D'autre part, Presqu'île en fleurs qui a lieu tous les 2 ans, bénéficie d'un budget de 85 000 €, tandis que 260 000 € sont inscrits pour la Dream Cup. Par ailleurs, l'accompagnement des travaux du plateau piétonnier nécessite 136 000 € supplémentaires de frais de fonctionnement.

Les économies réalisées pour 1 200 000 € résultent d'une optimisation du fonctionnement des services :

- 476 000 € sur les énergies avec un effet cumulé de baisse des tarifs et de la consommation.
- 51 000 € sur les fournitures de voirie
- 220 976 € d'études et prestations diverses
- 206 000 € de locations de bungalows et frais de déménagement pendant les travaux
- 28 500 € sur les fournitures scolaires
- 24 750 € de frais d'affranchissement
- 236 000 € d'économies réalisées par l'ensemble des services

2) Les charges de personnel : 93,5M€

Ce chapitre, composé de la masse salariale et des frais de personnels extérieurs (comptes 62), augmente de 4,75 % de BP à BP. A périmètre constant, ces dépenses augmentent de 3,39% une fois neutralisée la mutualisation de services portés par la ville pour le compte de la communauté d'agglomération à hauteur de 3,7 M€.

Chapitre	BP 2023	BP 2024	% d'évolution de BP à BP
012 charges de personnel	89 251 862,00 €	93 488 925,00 €	4,75%

	BP 2023	BP 2024	Variation en €	Variation en %
621 – Personnel extérieur	655 000,00	612 000,00	- 43 000,00	-6,56%
633 - Charges	1 683 192,00	1 769 627,00	86 435,00	5,14%
641- Rémunération	61 741 846,00	64 450 502,00	2 708 656,00	4,39%
645 - Cotisations	23 792 469,00	25 122 153,00	1 329 684,00	5,59%
647-648 Autres versements et charges	1 379 355,00	1 534 643,00	155 288,00	11,26%
Total	89 251 862,00	93 488 925,00	4 237 063,00	4,75%
-Remboursement services mutualisés CAC (nature 70846)	2 419 665,00	3 711 242,00	1 291 577,00	53,38%
Total net	86 832 197,00	89 777 683,00	2 945 486,00	3,39%

a) Les frais de personnels extérieurs (comptes 621) :

Les frais de personnels extérieurs diminuent de 43 000 € soit 6,56%. Il s'agit du remboursement par la ville au CCAS ou à la communauté d'agglomération Le Cotentin des frais de personnel mis à disposition.

b) La masse salariale (chapitre 012 hors comptes 621) :

Le nombre d'emplois permanents s'est stabilisé au cours de l'année 2023. On comptabilise ainsi 1779 agents permanents rémunérés en novembre 2023.

La structure des effectifs évolue sous l'effet des évolutions de carrières (avancements d'échelons et de grades) résumé sous l'appellation « GVT » (Glissement vieillesse technicité). Aussi, pour 2023, une progression de plus de 880 000 € est attendue, correspondant à 1 % du réalisé estimé de l'année N-1.

Parallèlement, plusieurs mesures locales vont venir impacter la masse salariale 2024 :

- Suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), la prime annuelle a été intégrée au RIFSEEP sur l'année 2022. En 2023, une nouvelle phase d'harmonisation de son montant a eu lieu et en 2024, ce sera la dernière phase, qui représentera un coût annuel de 195 000 €,
- Les élections européennes, pour un coût estimé à plus de 100 000 €,
- La négociation sur des mesures salariales pour une enveloppe dédiée de 600 000 € sur 2024-2026,
- Le versement du forfait mobilité durable, pour un coût estimé à près de 55 000 €.

Plusieurs mesures nationales prises sur l'année 2023, ainsi que de nouvelles mesures à venir, impacteront la masse salariale 2024 et sont donc à prendre en compte, notamment:

- La répercussion des augmentations du SMIC de l'année 2023 en année pleine, ainsi que les impacts sur le relèvement de l'indice minimum,
- La répercussion en année pleine de l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023,
- La répercussion de l'attribution de points d'indice supplémentaires à certains agents de catégorie C et B au 1^{er} juillet 2023,
- Une attribution de 5 points d'indice supplémentaires à compter du 01/01/2024 à l'ensemble des fonctionnaires,
- L'augmentation de la prise en charge des abonnements transports à compter du 01/09/2023,
- La revalorisation du barème de monétisation des CET (compte épargne temps) de 10%,

La prise en compte de ces différentes mesures gouvernementales est chiffrée à près de 1,68 M€ sur l'année 2024.

3) Les atténuations de produits essentiellement composées du prélèvement du FPIC : 1M€

Ce chapitre comporte les remboursements de fiscalité pour 85 760 € et surtout le prélèvement au titre du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, nature 7392221).

En 2019, le Cotentin a perdu son éligibilité au FPIC, suite à l'augmentation du revenu moyen par habitant du Cotentin. Le Cotentin a cependant bénéficié d'une garantie équivalente à 70% de l'attribution perçue en 2018, puis de 35 % en 2020. Depuis 2021, la recette a disparu.

Ainsi, seul le prélèvement pour le FPIC subsiste, et représente une dépense évaluée à 878 329 € pour 2024, alors qu'elle s'est élevée à 886 526 € en 2023.

Cependant, cette charge est dorénavant compensée par la communauté d'agglomération dans le cadre du pacte financier et fiscal qui prévoit la neutralisation des hausses de FPIC à compter de 2023.

Chapitre	BP 2023	BP 2024	% d'évolution de BP à BP
014 atténuations de produits	1 204 500,00 €	964 089,00 €	-19,96%

4) Les charges de gestion courante

Ce chapitre comporte notamment les subventions et les participations versées aux associations ainsi qu'au CCAS et la caisse des écoles, ou encore aux autres établissements publics tels que l'ESAM C2 et La Brèche. Il comprend également les indemnités et charges afférentes aux élus, les droits d'utilisation de l'informatique en nuage ou encore les admissions en non-valeur. Ce chapitre est en augmentation de 1 465 753 €, soit 9,03%.

Chapitre	BP 2023	BP 2024	% d'évolution de BP à BP
65 Autres charges de gestion courante	16 231 513,00 €	17 697 266,00 €	9,03%

Les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (nature 65811) :

On retrouve sur le chapitre 65 les crédits nécessaires aux solutions informatiques dites en nuage, nature 65811. On constate une augmentation de 265 980 € sur ce compte. Elle s'explique en partie par un changement d'imputation comptable puisque certaines dépenses étaient préalablement imputées en investissement sous forme d'acquisition de logiciels. L'inflation a également impacté ce type de dépenses.

Les contributions obligatoires aux écoles privées :

Le montant global des contributions aux écoles privées maternelles et primaires s'élève à 1 045 000 €, en augmentation de 563 500 €. En effet, L'Etat finance en partie la contribution versée par la ville aux écoles privées maternelles uniquement. Or, la somme due par l'Etat ayant été notifiée tardivement, la ville a inscrit la dépense au budget supplémentaire 2023. Cette année, la somme est inscrite dès le budget primitif.

La subvention versée au CCAS (centre communal d'action sociale) (nature 657362) :

Elle s'élève à 6 512 721€ et progresse de 850 000 €. Cette augmentation vient compenser en partie l'évolution des dépenses de fonctionnement du CCAS.

La subvention versée par la ville représente 34 % du budget de fonctionnement du CCAS. En effet, ce dernier s'élève à 19 153 767 € (budget principal uniquement). Le budget général du CCAS comprenant le budget principal et les 11 budgets annexes atteint 34 M€ en fonctionnement.

Le budget principal est composé des crédits alloués à la politique d'action sociale du CCAS (coordination des dispositifs d'aide et de secours à destination des personnes en situation de précarité et de grande précarité, coordination des dispositifs d'insertion et des dispositifs d'accompagnement social au logement). On y retrouve également les subventions aux budgets annexes nécessaires pour équilibrer les résidences autonomes, le service d'aide à domicile ou encore les EHPAD. En effet, le budget du CCAS est composé de 11 budgets annexes dont les crédits sont répartis de la manière suivante par budget :

Budgets annexes	Section d'exploitation	Section d'investissement	TOTAL
Aide à domicile	2 861 454 €	12 420 €	2 873 874 €
Total résidences autonomie	3 800 001 €	92 903 €	3 892 904 €
RA du Vieux Château	777 419 €	26 860 €	804 279 €
RA des Roquettes	674 697 €	16 232 €	690 929 €
RA les Myosotis	742 906 €	17 476 €	760 382 €
RA la Noé	886 019 €	16 827 €	902 846 €
RA la Chancelière	362 822 €	9 920 €	372 742 €
RA la Chênaie	356 138 €	5 588 €	361 726 €
Accueil de jour	161 900 €	4 400 €	166 300 €
Total EHPAD	8 190 693 €	341 402 €	8 532 095 €
EHPAD Bérégovoy	2 704 822 €	135 647 €	2 840 469 €
EHPAD la Quincampoise	3 751 639 €	123 094 €	3 874 733 €
EHPAD la Sérénité	1 734 232 €	93 661 €	1 816 893 €
TOTAL	14 852 148 €	457 725 €	15 309 873 €

6,3 M€ de subventions versées aux associations (nature 65748) : Un montant stable

Conformément aux orientations budgétaires, l'engagement envers le monde associatif demeure une priorité. Malgré l'inflation qui la touche, la municipalité a décidé de maintenir le montant des subventions aux associations qui s'élève à 6 315 757 €. Le détail des subventions figure en annexe dans la maquette du BP 2024 (Annexe B8, subventions versées dans le cadre du vote du budget).

Le montant global prévu au compte 65748 affiche une diminution de 172 012 €. Cela s'explique principalement par la diminution de la subvention versée à l'association l'arrivée de la Fastnet de 147 222 € puisqu'elle n'a pas lieu cette année.

5) Les charges financières : Une augmentation maîtrisée

Les charges financières augmentent de 29,96 % soit 354 417 €. Cependant, elles sont en grande partie financées par les produits financiers qui sont en hausse de 266 247€ (voir commentaire sur le chapitre 76 en recettes). Ainsi, l'augmentation nette des charges financières est de 9,73 % soit + 88 170 €.

Les intérêts de la dette progressent sous l'effet d'un nouvel emprunt d'un montant de 1 M€ contracté en décembre, ainsi que de la répercussion en année pleine des hausses successives des taux (Livret A et LEP).

Chapitre	BP 2023	BP 2024	% d'évolution de BP à BP
66 Charges financières	1 182 993,00 €	1 537 410,00 €	29,96%

6) Des charges exceptionnelles constantes :

Avec le passage à la nouvelle nomenclature comptable M57 en 2023, le chapitre 67 contient plus que les annulations de titres sur exercices antérieurs prévus à la même hauteur qu'en 2023.

Chapitre	BP 2023	BP 2024	% d'évolution de BP à BP
67 Charges spécifiques	68 000,00 €	68 000,00 €	0,00%

C) Une épargne pénalisée par la perte du filet de sécurité de l'Etat :

Le niveau de l'épargne est déterminant dans l'appréciation de la qualité des équilibres du budget. Son intérêt réside avant tout dans sa capacité à assurer le remboursement de la dette et à participer à l'autofinancement de la section d'investissement.

L'évolution de la chaîne du financement se présente ainsi :

	BP 2023	BP 2024	Evolution en €	% d'évolution
Recettes réelles de fonctionnement	154 609 487	159 967 986	5 358 499	3,47%
- Dépenses réelles de fonctionnement (Hors chapitre 66)	142 586 858	150 292 167	7 705 309	5,40%
= Epargne de gestion	12 022 629	9 675 819	-2 346 810	-19,52%
- charges financières (chapitre 66)	1 182 993	1 537 410	354 417	29,96%
= Epargne brute	10 839 636	8 138 409	-2 701 227	-24,92%
- amortissement net du capital de la dette	5 158 262	5 390 016	231 754	4,49%
Epargne nette	5 681 374	2 748 393	-2 932 981	-51,62%
Epargne nette corrigée du filet de sécurité de l'Etat prévu en recettes 2023 à 2 852 373 €	2 829 001	2 748 393	-80 608	-2,85%

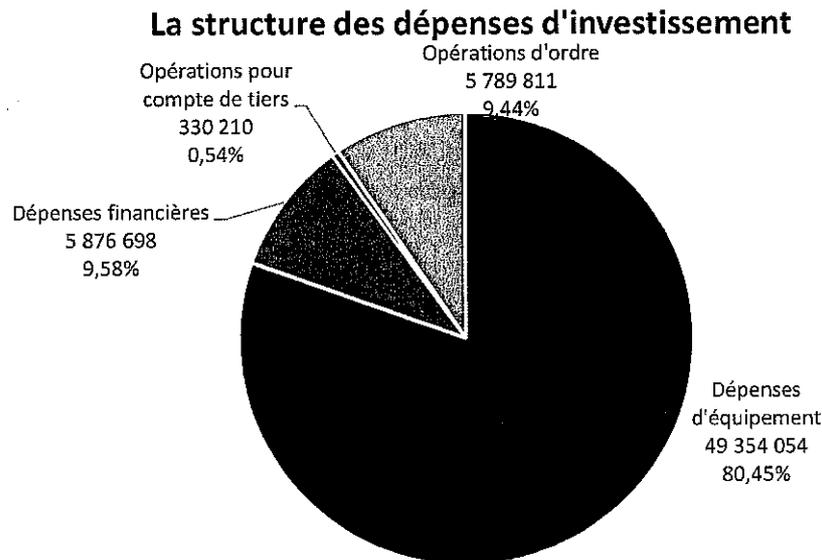
Au BP 2024, l'épargne nette prévisionnelle s'établit à 2,7 M€ en diminution de 2,9 M€ par rapport à 2023. Cependant, l'épargne nette 2023 comprenait le filet de sécurité versé exceptionnellement par l'Etat pour compenser les effets de l'inflation. Ainsi, si on neutralise le filet de sécurité prévu au BP 2023 à hauteur de 2,8 M€, l'épargne nette au BP 2024 est quasiment stable par rapport au BP 2023. On constate en effet une légère diminution de 80 608 €.

L'épargne participe au financement équilibré de la section d'investissement au côté d'un emprunt prévisionnel d'équilibre qui fera l'objet d'ajustement à l'occasion du budget supplémentaire et de la reprise des résultats de l'exercice 2023.

II - La section d'investissement : 61,3 millions d'euros

La section d'investissement s'équilibre, tous mouvements confondus à 61 350 773,23 €. Les recettes réelles d'investissement atteignent 47 422 553,23 € et les recettes d'ordre s'élèvent à 13 928 220 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 55 560 962,23 € dont 5 876 698 € de dépenses financières relatives au remboursement du capital de la dette. Les dépenses d'ordre atteignent quant à elles 5 789 811 €.



A) Un programme d'investissement dynamique

Le budget principal présente 49 354 054 € de dépenses d'équipement.

- 1) Des investissements favorisant le développement et l'aménagement de la ville : 20,7 M€**

Ce chapitre désigne les investissements dédiés aux opérations d'aménagement urbain, à l'environnement, aux dépenses pour le développement de l'attractivité du territoire et du cadre de vie, dont notamment :

- ✓ 4,4 M€ pour la voie du Homet.
- ✓ 3,8 M€ d'aménagement de voiries (travaux de voirie, mobilier urbain, parkings, réparations d'ouvrages d'art).
- ✓ 3,3 M€ pour la rénovation du plateau piétonnier.
- ✓ 3,2 M€ pour l'éclairage public dont 2,5 M€ pour le schéma directeur d'éclairage public.
- ✓ 1,9 M€ pour l'accompagnement des travaux du Bus Nouvelle Génération.
- ✓ 1,4 M€ d'études et d'aménagements paysagers (aménagements divers, aires de jeux, fleurissement, propreté urbaine, acquisition de matériel).
- ✓ 1,5 M€ d'acquisitions et travaux divers notamment pour les mobilités douces, l'attractivité du centre-ville, les bornes de recharges électriques, les aides au secteur locatif ou encore les acquisitions de terrains des ZAC.
- ✓ 1 M€ d'aménagement pour le secteur de la place Jean Moulin.

2) Des investissements permettant d'assurer un meilleur service à la population : 21M€

Les investissements décrits ci-dessous visent à améliorer les équipements à portée culturelle, sportive, éducative, familiale et sociale. Les principales opérations 2024 concernent le palais des sports en ville (7,7 M€), le schéma directeur des écoles publiques (3,7 M€), la fin des travaux du centre La Mosaïque (0,4 M€), les locaux du RCCH (1,7 M€)

a) Assurer un accueil scolaire et périscolaire de qualité : 6 M€

- ✓ 6 M€ pour le Schéma directeur des écoles publiques (comprenant les travaux dans les écoles Mitterrand, Noblet, Menut et Doisneau), les travaux dans les restaurants scolaires, les cours d'écoles, le développement du numérique ou encore l'acquisition de matériel et mobilier pour les écoles.

b) Assurer l'accueil des enfants de moins de 3 ans : 0,5 M€

- ✓ 0,2 M€ pour le Pôle petite enfance Agnès Varda
- ✓ 0,3 M€ pour les travaux, matériels et mobiliers des autres crèches, Multi accueil et RAM (relais des assistantes maternelles)

c) Agir en matière de santé et solidarité : 1,1M € à travers la participation à l'IFSI

- ✓ 0,07 M€ de travaux à la cuisine Ile de France pour les restaurants du cœur
- ✓ 1,1 M€ de subvention à la région pour la construction de l'IFSI (institut de formation en soins infirmiers)

d) Soutenir l'action culturelle : 1,2 M€

- ✓ 1,0 M€ pour divers travaux dans les bâtiments culturels et cultuels, les restaurations d'œuvres et acquisitions de matériel et mobilier
- ✓ 0,2 M€ d'études pour le conservatoire de musique, une salle de spectacle et les parcours patrimoniaux en centre-ville.

e) Les services à la jeunesse : 1,4 M€

- ✓ 1,4 M€ pour des travaux au centre La Mosaïque, les ALSH Asselin Dujardin et Roquettes, les travaux, matériels et mobiliers dans les autres structures jeunesse

f) Favoriser la pratique sportive : 10,5 M€

- ✓ 7,7 M€ pour le palais des sports Chantereyne
- ✓ 1,7 M€ pour les locaux du RCCH
- ✓ 1,0 M€ pour des travaux et acquisitions de matériels pour les autres équipements sportifs

g) gestion des cimetières et tranquillité publique : 0,2 M€

- ✓ 0,2 M€ pour l'acquisition de columbariums, la rénovation de voirie et travaux d'entretien dans les cimetières

3) Des investissements visant à préserver et adapter le patrimoine communal et organiser le fonctionnement de la collectivité : 7 M€

Il s'agit ici de toutes les dépenses d'investissement qui ont pour objectifs d'entretenir les biens immobiliers de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et permettre le bon fonctionnement des services. Sont notamment prévus :

- ✓ 5,5 M€ de travaux dans divers bâtiments (travaux d'économies d'énergies, de mise en sécurité et d'accessibilité, travaux dans les mairies déléguées, les salles communales, démolition de bâtiments...)
- ✓ 1,05 M€ d'attributions de compensation versées à l'agglomération Le Cotentin
- ✓ 0,7 M€ de logiciels, prestations et matériels informatiques
- ✓ 0,2 M€ de matériels et mobiliers pour les services, de frais d'insertion pour les marchés publics et du matériel de prévention et sécurité
- ✓ 0,2 M€ de matériel de transport

B) Le financement prévisionnel de l'investissement

Le financement des dépenses de la section d'investissement hors dette (49 895 764 € de dépenses) se décline ainsi :

BUDGET PRINCIPAL 2024	Dépenses réelles	Recettes réelles	Structure
Total dépenses d'équipement	49 684 264		
Total des dépenses financières hors dette	211 500		
Subventions d'investissement		748 799	1,5%
Cessions		500 000	1,0%
Emprunt d'équilibre		39 870 802	79,9%
Dotations et fonds de concours et divers		4 827 770	9,7%
Créances sur concessionnaires		1 200 000	2,4%
Epargne nette		2 748 393	5,5%
Total	49 895 764	49 895 764	100,0%

Le financement de l'investissement est assuré majoritairement par l'emprunt d'équilibre prévisionnel. Cependant de nouvelles recettes seront inscrites en cours d'année et viendront diminuer la part de l'emprunt d'équilibre.

A ce titre, le résultat cumulé de l'exercice 2023 s'élève à 27 millions d'euros. 13 millions viendront financer les investissements antérieurs reportés et 14 millions atténueront significativement les 39,9 M€ d'emprunt d'équilibre prévisionnel 2024. Néanmoins, la part du financement par l'emprunt aura tendance à augmenter logiquement pour assurer la réalisation du programme d'investissement.

Par ailleurs, par mesure de prudence et de sincérité des équilibres prévisionnels, les subventions d'investissement à recevoir seront inscrites au fur et à mesure des notifications. Le décalage des cofinancements attendus de nos partenaires à travers les politiques d'aides contractuelles (Europe, Etat, Région, Département, Agglomération Le Cotentin, CAF ...) nécessitera des ajustements en cours d'année, au fur et à mesure de la confirmation officielle des subventions attendues. Elles viendront diminuer d'autant la part de l'emprunt. A titre d'information, le montant total des subventions perçues en 2023 s'élève à 4,2 M€.

Les dotations et fonds de concours (FCTVA et taxe d'aménagement) seront ajustés en cours d'année en fonction du montant réalisé.

C) L'encours de la dette du budget principal reconstitué

Cherbourg-en-Cotentin figure parmi les communes les plus faiblement endettées de sa strate de population (75 000 – 99 999 habitants).

En 2022, l'encours par habitant du budget principal s'établissait à 622 euros quand la moyenne se situe à 1 453 euros.

Ce faible endettement est confirmé par un autre indicateur, la capacité de désendettement. Le ratio, rapportant le stock de la dette à l'épargne brute, s'élevait à 3,6 (ans) en 2022.

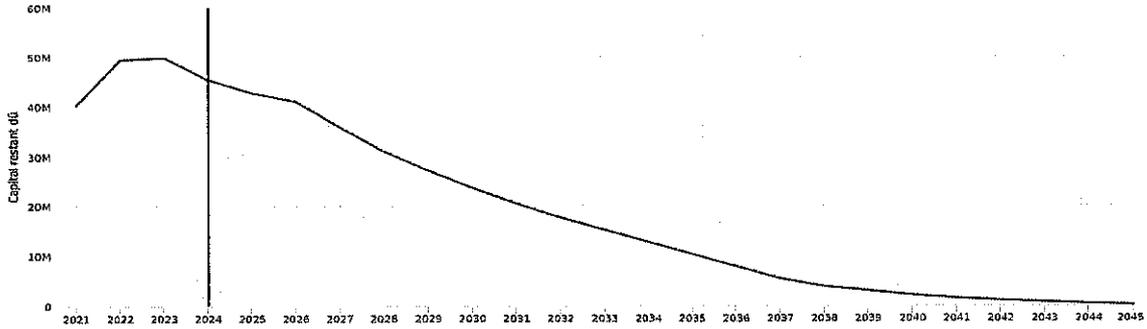
Conformément à la stratégie d'endettement adoptée pour le mandat, en lien avec la prospective financière, l'objectif est de reconstituer un encours de la dette, afin de créer à moyen et à long terme un renouvellement cyclique de marges financières, destiné au financement des futurs investissements.

Deux emprunts d'un montant total de 19 000 000 euros sur 15 ans ont été contractés et versés en 2021 et 2022, à des taux fixes encore très bas (0,50 et 0,54%).

En 2023, il a été souscrit deux emprunts d'un montant total de 6 900 000 €, un premier emprunt de 3 900 000 € sur 20 ans indexé sur Euribor 12 mois + 0,60 % et un second emprunt de 3 000 000 € sur 20 ans indexé sur Livret A + 0,60 %. L'emprunt de 3,9 M€ sera mobilisé en fin d'année 2024, celui de 3M sera mobilisé en 2025.

Par ailleurs, la ville de Cherbourg-en-Cotentin a signé en décembre 2023 une convention de financement Intracting avec la Banque des territoires. Il s'agit d'un dispositif financier consistant à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour de l'ordre de 13 ans. Dans le cadre du financement du schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL), il a été consenti une avance totale de 3 000 000 € à un taux de 2 %, versée en deux temps, un premier versement de 1 M€ en 2023 et un second de 2 M€ en 2024. Les économies générées seront affectées au remboursement des avances.

Malgré ce nouvel encours de dette, l'extinction de la dette de Cherbourg-en-Cotentin demeure rapide les premières années.



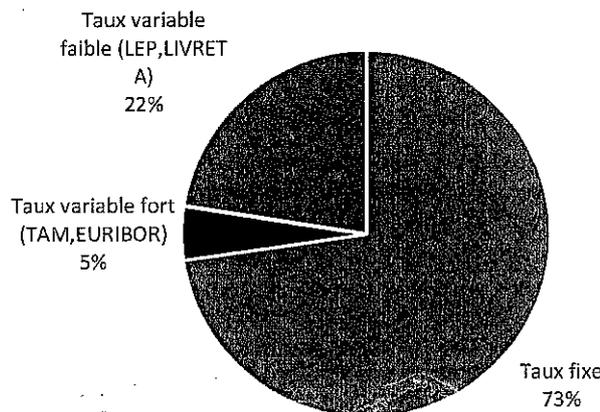
Au 1er janvier 2024, l'encours de la dette du budget principal atteint 45 878 358 €, dont 2 108 576 € de dette récupérable auprès de la communauté d'agglomération du Cotentin, liée aux compétences économiques, transports, déchets ménagers, prises par cette dernière en 2017 et 2018.

€	Encours au 01/01/2023	Encours au 01/01/2024	Var. €	Var. %
Dettes propres	47 918 637	43 769 783	-4 148 854	-8,66%
Dettes récupérables (agglomération)	2 395 459	2 108 576	-286 883	-11,98%
Dettes brutes du budget principal	50 314 096	45 878 358	-4 435 737	-8,82%

Le taux moyen reflète la qualité de la dette sur l'exercice. Pour l'année 2024, il s'élève à 1,89 %.

La dette est saine, composée de 73 % de taux fixe, 22 % de Livret A et LEP et de 5 % de taux monétaires courants.

Répartition par type de taux



Au regard de la charte Gissler, la dette du budget général est entièrement sécurisée, avec 100 % de 1A, c'est-à-dire des emprunts à taux fixe ou à taux variable, y compris les swaps, qui permettent de se protéger de la hausse des taux.

Après une longue période de taux historiquement bas voire négatifs, les taux ont fortement augmenté depuis l'été 2022, avec un pic probablement atteint en fin d'année 2023 – début 2024.

De par une faible exposition aux taux variables, l'annuité nette prévisionnelle du budget principal demeure contenue, en atteignant 6 416 878 €.

L'annuité de la dette du budget principal progresse de 5,3 % par rapport à 2023, soit +320 924 €.

	BP 2023	BP 2024	Var. €	Var. %
Capital	5 445 147	5 665 198	220 051	4,0%
Intérêts (y ICNE et swaps nets)	1 001 652	1 122 570	120 918	12,1%
Annuité brute	6 446 799	6 787 768	340 969	5,3%
Annuité récupérée CAC	350 845	370 890	20 045	5,7%
Annuité nette	6 095 954	6 416 878	320 924	5,3%

Les budgets annexes

I. Le budget annexe du port de plaisance

Le port de plaisance appartient à Ports de Normandie. La ville est concessionnaire. La nouvelle concession démarre au 01/01/2024 pour 15 ans et inclut désormais le Port des Flamands.

Le budget du port de plaisance s'équilibre, tous mouvements confondus, à 8 287 561 € en section d'exploitation et à 1 545 729 € en section d'investissement.

A) La section d'exploitation:

1) **Les dépenses réelles d'exploitation : 7 642 561 €**

Elles enregistrent une augmentation de 197,83 % soit 5 076 469 €. Cependant, cette somme représente les droits d'entrée (4,9 M€) de la nouvelle concession, neutralisés par Ports de Normandie conformément au cahier des charges. De fait, après neutralisation, les dépenses augmentent de 176 469 €, soit 6,88%

		BP 2023	BP 2024	% d'évolution
011	Charges à caractère général	1 535 980	1 580 779	2,92%
012	Charges de personnel	902 800	1 055 000	16,86%
65	Charges de gestion courante	57 780	41 200	-28,70%
66	Charges financières	500	500	0,00%
67	Charges exceptionnelles	29 032	4 925 082	16864,32%
69	Impôts des sociétés	40 000	40 000	0,00%
Total dépenses réelles d'exploitation		2 566 092	7 642 561	197,83%
Total des dépenses réelles d'exploitation après neutralisation des 4,9 M€ de droits d'entrée dans la nouvelle concession.		2 566 092	2 742 561	6,88%

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en augmentation de 2,92 % soit 44 799 € dont :

- 12 398 € supplémentaires pour le paiement de la cotisation foncière des entreprises.

- 19 150 € supplémentaires pour le paiement des taxes foncières qui s'élèvent à 276 150 €.
- 40 000 € supplémentaires sont inscrits pour le remplissage des cuves de carburant. Le carburant étant destiné à la vente, on retrouve la recette équivalente.
- Augmentation des assurances de 2 150 €.
- 6 200 € pour des petites fournitures diverses.
- La redevance d'occupation du domaine public payée à Ports de Normandie diminue de 36 700 € conformément au nouveau contrat de concession.

Les charges de personnel sont en hausse de 16,86 %, soit + 152 200 €.

Les charges de personnel suivent les évolutions telles qu'elles sont présentées pour le budget principal de la ville. S'ajoutent des éléments d'explications propres au port :

Le salaire du directeur des Ports et du Nautisme est pris en compte à 70% sur le budget annexe du port. Par ailleurs, il est prévu un demi-poste d'animation de la régie à partir de mars 2024, un poste de chef du service technique portuaire et un poste de conseiller technique à partir de juin 2024.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) sont en diminution de -16 580 €.

Il s'agit d'ajuster à la baisse le montant des créances admises en non-valeur pour le ramener à 40 690 €. Ce sont des créances qui sont considérées comme non recouvrables par les services de la direction générale des finances publiques après que ceux-ci aient utilisé toutes les possibilités de recouvrement. Cela implique ensuite pour le budget du port d'admettre ces créances en non-valeur par l'inscription de crédits correspondants, en application d'une délibération annuelle spécifique.

L'inscription au titre des impôts sur les bénéfices (chapitre 69) est prévue à hauteur de 40 000 €, montant identique au BP 2023.

Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) sont inscrites à hauteur de 4 925 082 €. Il s'agit d'inscrire 4 900 000 € de droits d'entrée dans la nouvelle concession. Une recette équivalente est inscrite pour les droits de sortie reversés par Ports de Normandie (voir chapitre 77 en recettes de fonctionnement).

2) Les recettes réelles d'exploitation : 8 087 858 €

Les ressources d'exploitation sont prévues en augmentation de 174,18 % soit 5 138 023 €. Cependant, il faut neutraliser la somme de 4,9 M€ d'indemnisation de sortie de l'ancienne concession qui vont être versés par Ports de Normandie. En effet, cela doit s'équilibrer avec les droits d'entrée dans la nouvelle concession, versés par le budget du port. Ainsi, après neutralisation, les recettes augmentent de 238 023 €, soit 8,07%

		BP 2023	BP 2024	% d'évolution
70	Vente de produits et services	2 855 223	3 095 246	8,41%
013	Atténuation de charges	4 000	4 000	0,00%
75	Produits de gestion courante	37 000	38 000	2,70%
77	Produits exceptionnels	53 612	4 950 612	9134,15%
Total recettes réelles d'exploitation		2 949 835	8 087 858	174,18%
Total des recettes réelles d'exploitation après neutralisation des 4,9 M€ de droits de sortie de l'ancienne concession.		2 949 835	3 187 858	8,07%

Les recettes d'exploitation du port de plaisance sont estimées à 3 095 246 € (chapitre 70), en augmentation de 240 023 € soit + 8,41 %, elles comprennent principalement :

- La location d'anneaux (résidents, visiteurs dont forfaits de stationnement longue durée) qui représente 76,5% du chiffre d'affaires ;
- La vente de carburant (11,2% du chiffre d'affaires) ;
- Les manutentions de grutages (4,7% du chiffre d'affaires) ;
- Les amodiations (5% du chiffre d'affaires).

Les prévisions intègrent une actualisation des tarifs au 1^{er} janvier 2024 conformément à la délibération 2023-341 du 6 décembre 2023, nécessaire pour faire face à l'inflation et au besoin d'investissement. Les augmentations des abonnements annuels vont de 5 à 8% selon la taille des navires et les autres prestations augmentent de 10%.

Les autres recettes d'exploitation (produits de gestion courante chapitre 75) sont en légère augmentation de 1 000 €. Elles correspondent aux remboursements de taxes foncières par les amodiataires.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) augmentent de 4 897 000 €, dont 4,9 M€ qui correspondent aux droits de sortie de l'ancienne concession reversés par Ports de Normandie au budget annexe du port. Par ailleurs, ce chapitre enregistre le dégrèvement de CFE (cotisation foncière des entreprises) payé par le port.

B) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2023	BP 2024	% d'évolution
Epargne de gestion	384 243	445 797	16,02%
- Intérêts	500	500	0,00%
Epargne brute	383 743	445 297	16,04%
- amortissement du capital de la dette			
Epargne nette	383 743	445 297	16,04%

L'épargne nette augmente de 61 554 €, soit 16,04 %.

Le budget du port n'est pas endetté.

Le budget du port de plaisance supporte un niveau d'investissement annuel conséquent qui lui crée une contrainte d'équilibre supplémentaire relative à l'amortissement comptable

de ses équipements. Dès lors, l'épargne brute prévisionnelle doit couvrir obligatoirement ce besoin d'amortissement. Pour le BP 2024, le montant des dotations aux amortissements atteint 445 297 € déduction faite des reprises de subventions amorties sur la même durée que les travaux. L'épargne brute prévisionnelle de 445 297 € assure donc le juste équilibre de la section d'exploitation.

C) Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent à 1 346 026 € pour 2024 et résultent de l'inscription des opérations suivantes :

- ✓ 562 000 € pour divers aménagements portuaires (opération ponton lourd, mise en place d'un nouveau ponton de service, 1^{ère} phase de mise en œuvre d'un projet global au niveau de l'aire de carénage, développement d'une offre voile sportive).
- ✓ 124 026 € pour des pontons de liaison
- ✓ 150 000 € pour un système de contrôle d'accès (1^{ère} phase)
- ✓ 187 000 € pour des travaux d'alimentation électrique
- ✓ 100 000 € pour le diagnostic des pieux et anodes
- ✓ 60 000 € pour la réparation de catways et pontons
- ✓ 50 000 € pour l'acquisition d'échelles
- ✓ 50 000 € pour des dépenses d'investissement courant
- ✓ 20 000 € pour le remplacement de bornes électriques
- ✓ 30 000 € pour la création du site internet
- ✓ 13 000 € pour un changement d'équipements sur un semi-rigide

D) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	Financement de l'investissement 2024	
Épargne nette	445 297	33,08%
Emprunt	900 729	66,92%
Total des recettes d'investissement	1 346 026	100%

L'épargne nette finance les investissements de l'année à 33,08 %. L'emprunt inscrit permet d'assurer l'équilibre prévisionnel du budget mais ne sera pas mobilisé. En effet, les excédents de fonctionnement et d'investissement cumulés au 31/12/2023 seront repris au budget supplémentaire. Ils seront suffisants pour venir supprimer la prévision d'emprunt.

II. Le budget annexe du camping

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 199 593 € en section d'exploitation et à 57 155 € en section d'investissement.

A) La section d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 180 709 €.

		BP 2023	BP 2024	% d'évolution
011	Charges à caractère général	83 876	87 604	4,44%
012	Charges de personnel	71 500	78 500	9,79%
65	Charges de gestion courante	7 505	7 005	-6,66%
67	Charges exceptionnelles	400	400	0,00%
68	Dotations aux provisions	90	-	
69	Impôts sur les bénéfices	7 200	7 200	0,00%
Total dépenses réelles d'exploitation		170 571	180 709	5,94%

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 3 728 €, notamment pour le paiement de la redevance des ordures ménagères qui augmente suite au nouveau mode de calcul.

Les charges de personnel sont aussi en hausse (+ 7 000 €) suite à la revalorisation en année pleine des salaires dans la fonction publique territoriale (voir commentaires du chapitre 012 / budget principal).

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 199 138 €.

		BP 2023	BP 2024	% d'évolution
70	Vente de produits et services	183 000	192 138	4,99%
75	Produits de gestion courante	6 000	7 000	16,67%
Total recettes réelles d'exploitation		189 000	199 138	5,36%

Les recettes proviennent des redevances des usagers (chapitre 70) et de l'encaissement de la taxe de séjour (chapitre 75), cette dernière étant entièrement reversée à la SPL tourisme (chapitre 65). Les recettes sont en augmentation de 10 138 €, les prévisions s'ajustant au montant perçu en 2023.

B) Les soldes intermédiaires de gestion

Compte tenu des éléments ci-dessus, l'épargne nette s'établit à 18 429 €.

	BP 2023	BP 2024	% d'évolution
Epargne de gestion	18 429	18 429	0%
- intérêts	-	-	
Epargne brute	18 429	18 429	0%
- amortissement du capital de la dette	0	0	
Epargne nette	18 429	18 429	0%

C) La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 56 700 € prévoyant notamment des études préalables à des travaux de rénovation.

Un emprunt d'équilibre est inscrit à hauteur de 38 271 €.

III. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 116 403 € en section d'exploitation et à 82 148 € en section d'investissement.

A) La section d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 34 255 €. Elles diminuent de 2 566 €.

		BP 2023	BP 2024	% d'évolution
011	Charges à caractère général	17 720	21 220	19,75%
012	Charges de personnel	-	-	
65	Autres charges de gestion courante	50	50	0,00%
66	Charges financières	4 823	1 114	-76,90%
67	Charges exceptionnelles	1 000	500	-50,00%
69	Impôts sur les sociétés	13 228	11 371	-14,04%
Total dépenses réelles d'exploitation		36 821	34 255	-6,97%

Les charges à caractère générales (chapitre 011) augmentent de 3 500 € nécessaires pour effectuer des réparations. Parallèlement, les intérêts de la dette diminuent de 3 709 €.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 116 028 €.

		BP 2023	BP 2024	% d'évolution
70	Vente de produits et services	116 028	116 028	0,00%
Total recettes réelles d'exploitation		116 028	116 028	0,00%

Les recettes proviennent de la vente de l'électricité à EDF produite par la centrale photovoltaïque. Elles sont stables par rapport à 2023.

B) Les soldes intermédiaires de gestion :

	BP 2023	BP 2024	% d'évolution
Epargne de gestion	84 030	82 887	- 1,36%
- intérêts	4 823	1 114	-76,90%
Epargne brute	79 207	81 773	+3,24%
- amortissement du capital de la dette	79 207	81 773	+3,24%
Epargne nette	0	0	0%

L'épargne brute est juste suffisante pour financer le remboursement de la dette en capital. Ce budget n'a pas d'investissements nouveaux à financer.

C) La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 81 773 € et correspondent au remboursement du capital de l'emprunt.

D) La dette du budget panneaux photovoltaïques

Sans emprunts nouveaux, l'encours de ce budget atteint 253 351 € au 1^{er} janvier 2024, en recul de 23,8 % par rapport à 2023.

€	Encours au 01/01/2023	Encours au 01/01/2024	Var. €	Var. %
Dette budget panneaux photovoltaïques	332 557	253 351	-79 206	-23,82%

L'encours est constitué d'un seul emprunt, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux moyen : 0,47 %
- Durée résiduelle : 2 ans et 10 mois
- Charte Gissler : 1A
- Indice : taux fixe.

L'annuité prévisionnelle est prévue à hauteur de 82 887 €, en baisse de 1 143 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	Var. €	Var. %
Capital	79 207	81 773	2 566	3,24%
Intérêts (yc icne)	4 823	1 114	-3 709	-76,9%
Annuité	84 030	82 887	-1 143	-1,36%

IV - Le budget annexe creusement de fosses

Ce budget enregistre, suite à la fin du monopole communal du service extérieur des pompes funèbres (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993), les recettes des activités funéraires (creusement des tombes en pleine terre notamment).

Ce budget s'équilibre par des dépenses de personnel et charges exceptionnelles équivalentes aux recettes (frais de personnel remboursés au budget principal).

Il ne possède pas de section d'investissement ni d'endettement.

	BP 2023	BP 2024	% d'évolution
012 - Charges de personnel	29 500	3 400	-88,47%
67 - Charges exceptionnelles	1 500	100	-93,33%
Total des dépenses réelles d'exploitation	31 000	3 500	-88,71%

	BP 2023	BP 2024	% d'évolution
70 - Vente de produits et de marchandises	31 000	3 500	-88,71%
Total des recettes réelles d'exploitation	31 000	3 500	-88,71%

Ce budget est en diminution de 89 % en raison de l'absence d'agents spécialisés dans le fossage. Des entreprises extérieures assurent le creusement des fosses.

V - Le budget annexe locations

Le budget des locations s'équilibre, tous mouvements confondus, à 339 546 € en section d'exploitation et à 249 527 € en section d'investissement.

Ce budget concerne le patrimoine mis en location par la Ville et assujetti à TVA, notamment le centre des arts du cirque. Par délibération 2022_330 du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal a adopté le principe de modification du régime de TVA des salles aménagées pour la location. Cela implique une gestion de ces salles au sein de ce budget annexe depuis 2023.

A) La section d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation enregistrent une augmentation de 37 814 € soit de 34,5 %. Suite au transfert de la gestion des salles au sein de ce budget annexe, des dépenses d'entretien et maintenance ont été réévaluées à la hausse. Ces dépenses étaient auparavant inscrites dans le budget principal.

		BP 2023	BP 2024	% d'évolution
011	Charges à caractère général	99 418	140 950	41,78%
012	Charges de personnel	-	-	
65	Charges de gestion courante	1 010	1 010	0,00%
67	Charges exceptionnelles	9 184	5 466	-40,48%
Total dépenses réelles d'exploitation		109 612	147 426	34,50%

Les recettes d'exploitation sont en augmentation de 19 580 € soit 9,94 %.

		BP 2023	BP 2024	% d'évolution
70	Vente de produits et services	2 618	2 700	3,13%
75	Produits de gestion courante	194 321	213 819	10,03%
Total recettes réelles d'exploitation		196 939	216 519	9,94%

L'augmentation des recettes est liée à la réévaluation des recettes suite au transfert de gestion de certaines salles au sein de ce budget.

B) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2023	BP 2024	% d'évolution
Epargne de gestion	87 327	69 093	-20,88%
- intérêts	0	0	
Epargne brute	87 327	69 093	-20,88%
- amortissement du capital de la dette	0	0	
Epargne nette	87 327	69 093	-20,88%

L'épargne nette prévisionnelle 2024 atteint 69 093 €, en diminution de 18 234 €.

C) La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 126 500 € pour 2024. Il s'agit de matériels à renouveler pour les salles et de travaux à réaliser à la Brèche, centre des arts du cirque.

D) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	Financement de l'investissement 2024	
Epargne nette	69 093	54,62 %
Emprunt prévisionnel	57 407	45,38%
Total des recettes d'investissement	126 500	100 %

Le budget annexe des locations n'est pas endetté. L'emprunt est uniquement inscrit en prévision pour assurer l'équilibre budgétaire. Il sera annulé lors de l'affectation des résultats au budget supplémentaire 2024.

VI - Le budget annexe des parkings

Le budget des parkings s'équilibre, tous mouvements confondus, à 624 168 € en section d'exploitation et à 144 161 € en section d'investissement.

Ce budget annexe comprend la gestion des parkings dits « à barrière » : Gambetta-Fontaine (580 places), Napoléon (100 places), et Trinité (100 places).

A) La section d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation enregistrent une augmentation de 50 190 €, soit +10,57 %.

		BP 2023	BP 2024	% d'évolution
011	Charges à caractère général	169 191	172 431	1,91%
012	Charges de personnel	304 000	351 000	15,46%
65	Charges de gestion courante	1 110	1 160	4,50%
67	Charges exceptionnelles	700	600	-14,29%
Total dépenses réelles d'exploitation		475 001	525 191	10,57%

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 3 240 € essentiellement en raison de l'actualisation des tarifs des contrats de maintenance.

Les charges de personnel (chapitre 012) augmentent de 47 000 €. Il s'agit de la prise en compte de l'augmentation de la rémunération telle qu'expliquée pour le budget principal, ainsi que de la rémunération d'un agent en renfort.

Les recettes réelles d'exploitation sont prévues en augmentation de 50 190 € soit +9,27%.

		BP 2023	BP 2024	% d'évolution
75	Autres produits de gestion courante	280 010	323 010	15,36%
77	Produits exceptionnels	261 681	268 871	2,75%
Total recettes réelles d'exploitation		541 691	591 881	9,27%

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) enregistrent les produits de stationnement. Ils sont prévus en augmentation de 43 000 € en raison de l'augmentation du nombre d'abonnements.

Afin de garantir l'équilibre de ce budget sans augmentation excessive des tarifs, le budget principal prévoit le versement d'une subvention de 268 871 € (chapitre 77) en augmentation de 7 190€.

B) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2023	BP 2024	% d'évolution
Epargne de gestion	66 690	66 690	0%
- intérêts			
Epargne brute	66 690	66 690	0%
- amortissement du capital de la dette			
Epargne nette	66 690	66 690	0%

L'épargne nette s'élève à 66 690 €, stable par rapport à 2023.

C) La section d'investissement

Le budget 2024 prévoit 111 874 € de dépenses d'équipement, essentiellement pour la mise en place de la vidéo surveillance aux parkings Gambetta-Fontaine et Napoléon.

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	Financement de l'investissement 2024	
Epargne nette	66 690	59,61%
Emprunt	45 184	40,39%
Total des recettes d'investissement	111 874	100,00%

L'épargne nette permet de financer l'investissement à hauteur de 59,61%.

Le budget d'investissement est équilibré par l'inscription d'un emprunt prévisionnel de 45 184 €. La reprise du résultat d'investissement lors du budget supplémentaire viendra annuler cette prévision d'emprunt.

Le budget annexe des parkings n'est pas endetté.

VII - Le budget annexe du centre de santé Brès-Croizat

Le budget du centre de santé s'élève à 891 190 € en fonctionnement et 5 450 € en investissement.

A) La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 891 190 € dont 886 190 € en dépenses réelles et 5 000 € en dépenses pour ordre correspondant aux dotations aux amortissements.

1) Les dépenses réelles : 886 190 €, en légère diminution de 1 291 €.

		BP 2023	BP 2024	% d'évolution
011	Charges à caractère général	151 400	153 750	1,55%
012	Charges de personnel	735 581	731 580	-0,54%
65	Autres charges gestion courante	500	860	72,00%
Total dépenses réelles d'exploitation		887 481	886 190	-0,15%

Les charges à caractère général (chapitre 011) représentent 153 750 € et augmentent de 2 350 €.

Il s'agit de l'augmentation du loyer pour 6 800 €. Par ailleurs, les prévisions relatives aux énergies diminuent de 6 000 €.

Les charges de personnel s'élèvent à 731 580 €, relativement stables par rapport à 2023.

Les frais de personnels sont, dans un premier temps, payés par le budget principal de la ville. Le budget annexe du centre de santé rembourse le budget principal en fin d'année. Ces charges sont relativement stables dans le sens où le poste de chef de service a été budgété à compter du 1^{er} juillet le temps de procéder au recrutement suite au départ de l'agent préalablement en poste.

2) Les recettes réelles : 891 190 € en diminution de 4 791 €.

		BP 2023	BP 2024	% d'évolution
70	Vente de produits et services	463 948	500 198	7,81%
74	Dotations et participations	431 232	384 332	-10,88%
75	Autres produits de gestion courante	801	6 660	
Total recettes réelles d'exploitation		895 981	891 190	-0,53%

Les produits des services (chapitre 70) représentent 500 198 €.
 Ils augmentent de 36 250 € car la prévision a été ajustée en fonction de l'activité prévisionnelle, calculée au vu de l'objectif de consultations à réaliser chaque jour par les médecins du centre de santé.

Les dotations et participations (chapitre 74) s'élèvent à 384 332 €.

Elles diminuent de 46 900 € en raison d'une prévision à la baisse de la subvention d'équilibre versée par la ville estimée à 214 332 €.

B) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2023	BP 2024	% d'évolution
Epargne de gestion	8 500	5 000	-41,18 %
- intérêts			
Epargne brute	8 500	5 000	-41,18 %
- amortissement du capital de la dette			
Epargne nette	8 500	5 000	-41,18 %

Le budget du centre de santé n'est pas endetté. L'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement permet de venir financer les investissements à hauteur de 5 000 €.

C) Les dépenses d'investissement : 5 400 €

Elles concernent l'achat de matériel médical, de matériel de bureau et informatique, ainsi que du mobilier.